



**AVIS A.1214**

**SUR LE PROJET DE SIMPLIFICATION DES PROGRAMMES INCITATIFS À  
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES**

**ADOPTÉ PAR LE BUREAU DU CESW LE 27 AVRIL 2015**

## **I.1. EXPOSE DU DOSSIER**

L'AWEX est le partenaire privilégié des entreprises à l'international. Dans la DPR, le Gouvernement wallon a fait du soutien à l'exportation une priorité et a proposé « *un meilleur ciblage des dispositifs ainsi qu'un meilleur encadrement international et financier de manière à améliorer la compétitivité des entreprises wallonnes à la grande exportation* ». A cette fin, il est dès lors proposé un plan de simplification des incitatifs financiers de l'AWEX dès 2015.

Ce plan de simplification repose sur les grands principes suivants :

- 5 enveloppes, qui sont autant de supports à l'internationalisation des entreprises (consultance, communication, participation aux foires et salons à l'étranger, mobilité hors UE, ouverture de bureaux hors UE) et que ces dernières géreront selon leurs besoins ;
- une intervention plus transparente via un élargissement de l'application de forfaits pour les voyages et les bureaux de prospection à l'étranger ;
- un paiement plus rapide suite à l'application du principe de confiance ;
- un accent particulier sur le déploiement à l'étranger des starters wallons.

Lors de sa séance du 19 mars 2015, le Gouvernement wallon a pris acte de la note rectificative relative au sujet sous revue. Il a chargé le Ministre de l'Economie de la soumettre, pour avis, au CESW.

## **I.2. AVIS**

Les partenaires sociaux réunis au sein du Conseil économique et social de Wallonie prennent acte du projet de simplification des programmes incitatifs à l'internationalisation des entreprises.

Ils accueillent favorablement les grands principes sur lesquels repose le plan de simplification, et en particulier la définition d'un portefeuille de 5 enveloppes pour une durée de 3 ans rendant l'offre de services plus claire. Ils se réjouissent également de la majoration des plafonds d'intervention pour les entreprises de moins de 5 ans (starters) ; en effet, cette mesure est destinée à booster la croissance de cette catégorie d'entreprises et à développer l'emploi par les exportations, comme le demandaient les partenaires sociaux dans leur dernier Mémorandum dans l'axe relatif à la politique d'appui spécifique pour les entreprises à potentiel dont font partie les starters.

Le CESW demande à être consulté sur l'avant-projet d'arrêté qui mettra en œuvre le projet de simplification des programmes incitatifs à l'internationalisation des entreprises et à être informé des résultats après une année de mise en œuvre de ce nouveau plan.

\*\*\*\*\*